



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.18
6 octobre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 18e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 30 septembre 1987, à 10 heures.

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

- M. Herrera Cabral (République dominicaine)
- M. Al-Shara (République arabe syrienne)
- M. Mock (Autriche)
- M. Yan (Philippines)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je rappelle aux représentants que l'Assemblée générale a décidé d'interdire la pratique tendant à féliciter dans la salle des orateurs pour leurs interventions. Je demande aux représentants de respecter cette décision de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. HERRERA CABRAL (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre part à cette quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Avant tout, Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser, au nom du Gouvernement et du peuple dominicains ainsi qu'en mon nom personnel, nos plus sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Cette élection se fonde sur notre connaissance de vos qualités personnelles et professionnelles, ainsi que sur votre expérience des affaires internationales. Il est indiscutable que ces qualités apporteront une contribution importante aux résultats de nos réunions. Je saisis cette occasion pour saluer cordialement votre prédécesseur, M. Choudhury, du Bangladesh, pour la compétence avec laquelle il a dirigé la dernière session.

Au nom du Gouvernement dominicain, j'ai également le plaisir de saluer chaleureusement le Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, de lui faire part de la reconnaissance de la République dominicaine et de lui dire combien nous admirons les efforts très louables qu'il fait en vue d'atteindre les objectifs de notre organisation.

Le maintien de la paix et le principe de la non-ingérence sont les règles fondamentales de la politique extérieure dominicaine, que prévoit notre propre constitution et qui nous inspirent dans nos relations internationales. La négociation et le dialogue sont pour notre pays les instruments les plus opportuns de la recherche et du maintien de la paix, tant sur le plan national qu'international. Sans un climat de paix il ne peut y avoir ni développement économique, ni progrès social.

M. Herrera Cabral (Rép. dominicaine)

La paix n'est pas seulement l'absence de guerre ou l'imposition d'une paix par une force supérieure. Une paix imposée par la crainte, qui se fonde sur un équilibre de puissance destructrice, est transitoire et dangereuse. L'ombre du nuage nucléaire qui plane sur notre planète freine le développement de l'intelligence de l'homme, qui permettait à celui-ci de créer les conditions adéquates grâce auxquelles l'humanité pourrait jouir des bienfaits matériels et spirituels de ce monde. Voilà pourquoi la République dominicaine se réjouit de l'accord conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui permettra de créer les conditions de nature à éliminer les missiles nucléaires de moyenne portée, et nous nous joignons à ceux qui ont déjà applaudi cette mesure à l'Assemblée.

Une des bases de la paix est le traitement humain des immigrants, qu'ils soient dans un pays, légalement ou non, qu'ils soient réfugiés politiques ou qu'ils aient fui des zones de guerre. C'est pourquoi la République dominicaine saisit l'occasion d'exposer à cette assemblée l'une des pratiques les plus nuisibles en la matière - la discrimination en ce qui concerne la mobilité des facteurs de production. C'est un fait fort peu connu mais néanmoins réel que la majorité des pays ici représentés pratiquent une certaine forme de discrimination dans le cadre de leur politique d'immigration.

La migration de nos pays est la conséquence de la pire crise économique qui frappe l'Amérique depuis les années 30. Le désespoir et la faim poussent un grand nombre de gens à abandonner leur pays, leur foyer, leur famille et leurs amis et à partir à la recherche d'un monde meilleur. Est-il juste et charitable de traiter avec mépris et avec dureté ceux qui souffrent déjà d'un tel déchirement? Agir ainsi c'est ébranler les fondations sur lesquelles nous souhaitons établir la paix.

La République dominicaine est convaincue que pour jeter les bases d'une paix féconde il faut, entre autres, éliminer progressivement les obstacles protectionnistes qui empêchent le libre courant du commerce international. Ces obstacles qui favorisent un certain nombre d'intérêts monopolistiques, aussi bien dans les domaines politiques qu'économiques, font augmenter le chômage et l'inflation des pays qui s'abritent derrière cette politique.

Le protectionnisme, qu'il se fonde sur l'augmentation des tarifs douaniers ou sur l'imposition de quotas, est une arme à double tranchant qui affecte aussi bien le producteur que le consommateur et dont ne bénéficie qu'une faible minorité.

M. Herrera Cabral (Rép. dominicaine)

Quantifier les effets de l'augmentation du protectionnisme sur nos économies est extrêmement difficile, sinon impossible. Cependant, ce qui est facile à prédire c'est la direction que fait prendre le protectionnisme : vers une limitation du commerce international dans le monde.

Le protectionnisme peut profiter à quelques-uns, mais seulement à court terme car en fin de compte il sera nuisible à tous, y compris aux protectionnistes. Un commerce mondial vigoureux, libre et sans entrave, est indispensable au bien-être de l'économie mondiale. Chaque mesure protectionniste nous éloignant davantage de cet objectif, il faut que nous nous dirigeons tous vers un processus de libéralisation du commerce mondial. A cet effet, un plus grand nombre de pays doivent adhérer à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Notre position face au problème de la dette extérieure est bien connue. Notre pays n'est pas en mesure d'honorer le calendrier du service de la dette compte tenu notamment des niveaux précaires de nos disponibilités en devises. Il faut donc mettre sur pied un programme qui réconcilie ce que le pays doit payer avec ce qu'il peut payer, tout en prenant soin de ne pas sacrifier la croissance économique et la subsistance des populations.

En ce qui concerne notre dette à l'égard des banques commerciales nous demandons l'octroi de délais de grâce et des paiements plus importants de la Banque internationale ainsi qu'une diminution importante des intérêts provenant du service de la dette.

M. Herrera Cabral (Rép. dominicaine)

Quant à notre dette bilatérale, nous sommes fermement convaincus que, pour procéder à une renégociation bilatérale, il n'est pas nécessaire d'avoir l'accord préalable du Fonds monétaire international (FMI). A ce propos, nous avons publiquement déclaré notre intention de nous engager sur de nouvelles bases à l'égard du Club de Paris sans qu'il faille pour autant établir un programme financier avec ce Fonds. Nous partageons l'opinion selon laquelle les pays membres du Club de Paris devraient réviser d'urgence leurs politiques de restructuration afin de permettre la conclusion d'accords multilatéraux avec les pays débiteurs.

S'agissant de notre dette multilatérale, notre pays soutient qu'il est absolument indispensable, notamment en cette époque de crise financière, que les banques internationales de développement et les agences multilatérales maintiennent un courant positif net de ressources en direction de nos pays car, dans le cas contraire, le service de la dette envers ces institutions deviendrait pratiquement impossible. Les organismes internationaux doivent faire preuve de la plus grande souplesse en ce qui concerne le remboursement des prêts, ses modalités, les politiques de crédit, et faire des offres plus généreuses de ressources à des conditions favorables.

Pour ce qui est de la dette Sud-Sud, la République dominicaine souhaite que les relations financières de paiement et de remboursement de la dette extérieure avec les pays en développement se situent dans le cadre de nouvelles formes de compensation qui tiennent compte des niveaux relatifs de développement et des disponibilités en réserves de chacun de nos pays.

Il faut que nous nous efforcions tous d'éliminer les inégalités dues aux bouleversements sociaux, dont les agitateurs sociaux internationaux tirent parti pour donner un caractère héroïque à leurs actions, qui ne sont en fait que de simples actes criminels.

En ce qui concerne le terrorisme, la délégation de la République dominicaine est d'avis que la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies doit adopter une résolution unanime qui appelle tous les gouvernements à mettre en oeuvre le dispositif de la résolution que l'Assemblée a adoptée en 1985 à ce sujet. S'engager sur toute autre voie serait une perte de temps. On ne peut pas établir de distinction entre l'agitation sociale et la lutte légitime des peuples opprimés.

M. Herrera Cabral (Rép. dominicaine)

Le trafic des stupéfiants, qui ne cesse de croître, est une autre menace à la paix, bien plus grave que celle représentée par les retombées atomiques. Il faut lancer une campagne de persuasion sous les auspices de notre organisation mondiale, en faisant appel aux moyens de communication de masse les plus modernes, pour faire connaître à l'humanité tout entière les dangers que représente la consommation et le trafic des drogues. En effet, une baisse de la consommation due au désistement des consommateurs serait plus préjudiciable au commerce de la drogue que la répression, qui s'est révélée inefficace jusqu'ici.

La délégation de la République dominicaine voudrait souligner le danger très grave que représente pour l'humanité la propagation du Syndrome immuno-déficitaire acquis, dont le sigle fatidique est SIDA. Comme l'a dit très justement S. S. le pape Jean-Paul II, il s'agit d'une "crise extrêmement grave". On a pu constater que cette maladie progresse non seulement dans les régions économiquement et culturellement négligées, mais également dans les régions civilisées, où sa propagation est alarmante.

Ma délégation propose que les Nations Unies parrainent les recherches faites pour trouver des remèdes à cette maladie, créent des bourses, fournissent une assistance aux laboratoires qui cherchent l'origine et les causes de ce mal et procèdent à l'établissement d'une banque de données pour l'échange d'informations.

Voilà une menace que je considère aussi et même plus inquiétante que les autres menaces mentionnées jusqu'ici, c'est-à-dire les armes atomiques, la dette extérieure, le protectionnisme, la discrimination contre les immigrants et le trafic des drogues.

La délégation de la République dominicaine estime également que le problème de la vieillesse est un problème très important. Quelques années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a approuvé, à sa trente-septième session ordinaire, le Plan d'action international sur le vieillissement.

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité croissante de la question du vieillissement, le Gouvernement de la République dominicaine estime qu'il est temps que les Nations Unies adoptent une déclaration sur les droits des personnes âgées et que les gouvernements de tous les pays, développés et en développement, lui apportent leur appui pour que ce secteur de la population, auquel nous finirons tous un jour par appartenir, occupe la place qui devrait être la sienne dans la communauté et dans la société en général.

M. Herrera Cabral (Rép. dominicaine)

A notre avis, il serait également opportun de convoquer en 1992, dixième anniversaire de la Conférence de Vienne, une deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, où l'on utiliserait le même type de mesures complémentaires qui ont été appliquées avec tant de succès à la Conférence internationale de la population, tenue à Mexico en 1984, et à la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, tenue à Nairobi en 1985.

S'agissant des mesures adoptées par le Gouvernement de la République dominicaine pour faire face à la crise économique, je dois dire que celles-ci sont justes et appropriées.

Dans le domaine fiscal, les Dominicains se sont imposés l'objectif de réduire considérablement leur déficit pour atteindre un chiffre inférieur à 1 % du produit intérieur brut (PIB). Etant donné que, l'année dernière, ce déficit était de l'ordre de 5 % du PIB, la réduction que nous nous sommes imposée ne peut qu'améliorer considérablement l'efficacité de notre système économique. Pour parvenir à cette importante réduction du déficit, nous procédons à des réformes administratives et structurelles importantes dans le cadre de notre politique économique.

Parallèlement à ces mesures de réduction des dépenses, le Gouvernement de la République dominicaine s'est lancé dans la réforme du système fiscal, ce qui l'a amené à simplifier et à assouplir le système des impôts et à rationaliser le système douanier. D'après les dernières données, l'épargne courante du Gouvernement de la République dominicaine était environ cinq fois plus importante que l'année précédente, pour la même période, ce qui a facilité l'augmentation des capitaux et la réduction des déficits, ainsi qu'on l'avait prévu. Les réformes de structure envisagées comprennent également la privatisation des plantations de canne à sucre appartenant à l'Etat, qui doivent être vendues au secteur privé pour être utilisées aux fins du développement de projets agricoles et touristiques.

L'intégration du secteur privé à la production et à la vente de l'énergie électrique participe d'une autre réforme structurelle. Jusqu'ici, en République dominicaine, ce service public, dont l'Etat avait le monopole, laissait beaucoup à désirer.

Il ne servirait pas à grand-chose que notre pays applique une politique économique orientée vers l'extérieur, qui permette d'augmenter le niveau de l'épargne nationale et de réorienter le rôle du gouvernement dans l'économie,

M. Herrera Cabral (Rép. dominicaine)

si cette politique n'était appuyée par les pays industrialisés avec lesquels nous avons des échanges commerciaux. Nous demandons à ces pays industrialisés de relancer le processus de libéralisation du commerce international. Nous leur demandons de réduire les subventions à leurs exportations, car elles portent gravement préjudice à notre peuple. Le premier monde ne doit pas imposer des restrictions à ses importations qui nuiraient aux exportations du tiers monde.

Il faudrait que certains pays industrialisés encouragent une diminution de leurs taux réels d'intérêt, mais, pour ce faire, ils devraient réduire leurs déficits budgétaires excessifs. D'autre part, la Banque mondiale pourrait contribuer à réduire les marges imposées aux prêts qu'elle accorde, surtout aux pays dont la dette est actuellement en cours d'ajustement.

Nous pourrions tous ensemble créer des mécanismes de défense nous permettant de faire face et de nous adapter aux augmentations futures des intérêts, par le biais, par exemple, de facilités de financement compensatoire accordées par le Fonds monétaire international.

M. Herrera Cabral (Rép. dominicaine)

Il ne rime à rien d'avoir des courants nets de ressources vers le Fonds monétaire international (FMI) ou vers la Banque mondiale alors que nous pourrions obtenir de leur part davantage de ressources que ce que nous leur payons, au moment précis où nous en avons le plus besoin.

Les pays industrialisés devraient fournir aux organismes internationaux des fonds supplémentaires susceptibles d'être ensuite orientés vers nos pays. Ces prochaines années, l'Amérique latine aura besoin de quelque 20 milliards de dollars. A court terme, notamment, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Banque interaméricaine de développement (BID) sont appelées à jouer leur rôle. Ces institutions sont en mesure de multiplier leurs opérations de cofinancement et de garantie partielle des prêts privés.

Le premier objectif de la politique économique mondiale du Gouvernement dominicain consiste à relancer la croissance économique autonome, afin de continuer à accroître le nombre des emplois et le revenu par habitant. Face à l'endettement extérieur toujours plus important, les autorités nouvellement en place réagissent en mobilisant le plus de ressources possibles, tant humaines que matérielles, afin de favoriser la croissance économique et atteindre un taux de croissance réel annuel de l'ordre de 11 % pendant une grande partie de cette année.

Le deuxième objectif du Gouvernement est de s'attaquer résolument au problème de la dette extérieure. Dans la mesure où nous respectons les engagements pris, nous exigeons de la part de nos créanciers qu'ils acceptent que ces paiements se fassent de manière réaliste, sans sacrifices extraordinaires pour le peuple.

Parallèlement à ces objectifs, nous souhaitons une répartition plus équitable des revenus, et ce non simplement en retirant quelque chose à quelqu'un pour le donner à quelqu'un d'autre, mais en éduquant la population pour qu'elle produise et crée des richesses. Nous reconnaissons que la solution à notre pauvreté n'est pas de répartir nos richesses entre un plus grand nombre, mais d'augmenter ces richesses pour qu'elles puissent être mieux réparties entre tous. La croissance économique est le meilleur moyen dont nous disposons pour y parvenir et satisfaire ainsi les besoins essentiels de notre population.

Pour atteindre ces objectifs, nous orientons notre politique économique extérieure de façon à encourager les exportations, les investissements étrangers et le tourisme, et nous exigeons également que l'on remplace efficacement les importations. En vue d'étendre notre commerce extérieur, nous recherchons des taux de change plus compétitifs et plus réalistes, en évitant les excès protectionnistes auxquels nous sommes tous enclins.

M. Herrera Cabral, (Rép. dominicaine)

Face aux problèmes de la balance des paiements, nous essayons d'écarter la tentation d'accroître l'intervention de l'Etat. En effet, l'expérience nous a appris qu'en fin de compte, ces interventions avaient tendance à entraîner un gaspillage des ressources et un secteur privé plus dépendant du Gouvernement. En outre, nous ne pouvons pas exiger des autres qu'ils soient moins protectionnistes si nous ne sommes pas nous-mêmes prêts à nous orienter vers un commerce international toujours plus libre.

Nous essayons d'encourager le rapatriement des capitaux en leur assurant une rentabilité meilleure et plus sûre. Nous voulons vraiment récompenser l'épargnant, car cela lui permettra, à son tour, de contribuer véritablement au développement de la nation. Nous encourageons l'épargne et décourageons la consommation; nous versons des intérêts alléchants aux épargnants et nous nous efforçons d'éliminer les subventions qui existent encore dans notre système bancaire.

En outre, nous encourageons l'entrée de capitaux étrangers, surtout si cela n'entraîne pas de dettes. A ce propos, dans quelques semaines, les autorités dominicaines commenceront à permettre la conversion d'une partie considérable de notre dette extérieure en investissements. Cette conversion réduira considérablement notre dette et son service, outre qu'elle contribuera à notre croissance économique et générera de nouvelles ressources et de nouveaux emplois pour la population.

La République dominicaine a demandé à faire partie du groupe bénéficiant de l'Accord de Lomé? Pourquoi Lomé? Parce que nous sommes confrontés à une réalité : le besoin de compter sur l'appui solidaire des nations industrialisées qui constituent la Communauté économique européenne.

Dans le cadre de l'Accord de Lomé, les Etats membres de la Communauté encouragent le développement autonome et soutenu des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en accordant un traitement plus favorable que celui de la nation la plus favorisée et celui du système généralisé de préférence, outre qu'ils fournissent une assistance technique et financière au développement, sous forme de subventions et de prêts ordinaires à des conditions spéciales et au moyen de cofinancement, notamment.

La République dominicaine suit avec un grand intérêt et beaucoup de préoccupation la situation dans différentes régions du monde où les tensions et les conflits mettent en danger la paix et la stabilité.

M. Herrera Cabral (Rép. dominicaine)

Notre pays réaffirme qu'il faut promouvoir la réconciliation nationale dans les pays où les communautés sont divisées. De même, nous prôtons le respect du droit des peuples à l'autodétermination et du principe en vertu duquel aucun Etat n'a le droit de s'ingérer, par les armes ou de quelque autre manière, dans les affaires intérieures ou extérieures des autres Etats.

D'autre part, nous sommes préoccupés du peu de cas que certains Etats font de l'application des résolutions adoptées à une majorité écrasante par l'Assemblée générale en vue de la solution de questions extrêmement importantes pour la sécurité mondiale. Une telle indifférence remet en cause la viabilité des Nations Unies en tant qu'organisation internationale, qui se voit ainsi dans l'impossibilité de s'acquitter de son mandat qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. En outre cela porte atteinte à l'universalité et menace la crédibilité des Nations Unies.

Il faut donc renforcer le rôle des Nations Unies en tant qu'instrument universel de paix et éviter, par la même occasion, de prendre la moindre initiative susceptible de réduire leur capacité d'action.

Une fois encore, l'Assemblée générale est confrontée aux mêmes questions, aux mêmes conflits et aux mêmes crises que ceux que nous examinons depuis plusieurs sessions. Cela souligne le caractère répétitif des débats de l'Assemblée et les maigres progrès enregistrés pour ce qui est d'éliminer les tensions et les problèmes auxquels la communauté internationale est en butte.

La prolongation de nombreux conflits est due essentiellement au non-respect des principes de la Charte, au non-respect des normes de comportement consacrées par la morale et le droit internationaux, et à l'absence, de la part des parties intéressées, de la volonté de trouver une solution juste et équitable à leurs problèmes.

Mon gouvernement réaffirme la nécessité d'un retrait immédiat et total des troupes étrangères qui se trouvent en Afghanistan et exhorte tous les Etats à respecter l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de ce pays. Nous exprimons l'espoir que la prochaine série de négociations débouchera sur une résolution susceptible de mettre fin à ce conflit prolongé, offrant ainsi au peuple afghan la possibilité d'exercer librement son droit à l'autodétermination, car l'invasion de l'Afghanistan est lourde de menaces pour la paix.

M. Herrera Cabral (Rép. dominicaine)

Nous nous félicitons des efforts de médiation du Secrétaire général et appuyons une fois de plus les résolutions des Nations Unies visant une solution pacifique.

Il est aujourd'hui des pays confrontés à de graves crises du fait de pressions extérieures, comme le Kampuchea ou le Tchad. Dans toute la mesure du possible, nous appuierons les efforts entrepris pour rétablir la paix et la démocratie dans ces deux régions.

M. Herrera Cabral (Rép. dominicaine)

La République dominicaine continue d'appuyer les exigences légitimes de souveraineté de la République argentine sur les îles Malvinas et, par conséquent, nous demandons à la République argentine et au Royaume-Uni de ne ménager aucun effort pour reprendre les négociations telles que celles prévues dans la résolution 40/21 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La paix de la péninsule Coréenne est une question qui intéresse beaucoup la communauté internationale. Cependant, l'objectif de l'unification des deux communautés - de la Corée du Sud et de la Corée du Nord - ne saurait être réalisé par la force mais par des moyens pacifiques, par le dialogue et par la négociation entre les deux parties, qui doivent reprendre ce dialogue sans condition préalable ni ingérence extérieure.

La délégation dominicaine estime qu'un moyen concret de reprendre le dialogue consisterait, pour les Ministres des affaires étrangères des deux Corées, à avoir des entretiens sur la proposition faite à la Corée du Nord par la Corée du Sud.

J'évoquerai maintenant la question d'Haïti, pays avec lequel nous partageons l'île d'Hispaniola, située au centre névralgique de la mer des Antilles, et avec lequel nous sommes unis par tant de liens qu'il serait trop long de les mentionner ici.

Le peuple haïtien et son gouvernement doivent s'acquitter d'une tâche énorme : orienter la nation vers des objectifs bien définis de liberté, de démocratie et de travail pour tous et de créer, dans ce cadre, les conditions permettant à ce peuple de jouir des droits inaliénables à l'éducation, à l'alimentation et à la santé; en somme, un véritable respect des droits de l'homme qui permette à son peuple de profiter des ressources que le Créateur a mis à la disposition de tous pour qu'ils en profitent également.

Pour ce faire, le peuple haïtien a besoin de l'aide de tous les peuples, sans que cela représente une intervention étrangère dans ses affaires intérieures. Nous appuyons les paroles prononcées il y a peu en ce sens, depuis cette tribune, par le Président Namphy.

De son côté, la République dominicaine entend augmenter ses contacts bilatéraux avec le peuple frère pour créer une relation moderne entre les deux pays, en encourageant le courant d'un commerce bilatéral libre, une assistance mutuelle pour lutter contre la déforestation, les échanges culturels de journalistes, de professeurs, d'étudiants pour mieux connaître les besoins, les

M. Herrera Cabral (Rép. dominicaine)

souffrances et les espoirs de l'autre peuple, ainsi que la venue de membres des professions libérales leur permettant d'exercer librement leur profession dans un pays comme dans l'autre.

La République dominicaine appuie les efforts déployés pour obtenir la fin du conflit fratricide en Amérique centrale. Elle s'associe, avec un espoir réel, à l'Accord de paix récemment signé par les cinq présidents de l'Amérique centrale, au Guatemala. On doit encourager cet accord dans la mesure où il représente la base sur laquelle sera cimenté l'engagement d'établir la démocratie, le pluralisme idéologique, la liberté et le respect dans cette région martyrisée de notre hémisphère.

C'est pourquoi nous appuyons sans aucune restriction l'appel récemment lancé dans cette enceinte par le Président du Costa Rica, S. E. M. Oscar Arias, pour que la concorde règne en Amérique centrale.

La République dominicaine s'associe à tous les efforts visant à mettre un terme, de façon définitive, à la longue guerre entre l'Iraq et l'Iran. A la lumière des récents événements dans le golfe Persique, une inquiétante interrogation se pose sur l'avenir : risquons-nous d'entrer dans ce qu'on appelle la zone de non-retour d'un conflit mondial?

Nous espérons que la sagesse et le désir de paix manifestés par les grandes puissances pourront prévaloir chez ces deux nations soeurs de par leurs racines religieuses.

Une constante de la politique étrangère de la République dominicaine reste sa son inquiétude devant la situation au Moyen-Orient. Notre nation est une nation d'immigrants et, parmi notre population, il y a des groupes de gens dans les veines desquels circule aussi bien du sang arabe que du sang juif et qui apportent une contribution extraordinaire au développement de notre pays, tout cela dans le cadre d'un véritable modèle de coexistence fraternelle. Pourquoi ne pourrait-il en être de même dans la région d'où sont venus les ancêtres de ces groupes dominicains d'origine juive ou arabe?

C'est pourquoi la République dominicaine est fermement convaincue que la seule manière de réaliser la paix au Moyen-Orient passe par un dialogue entre les parties au conflit, fondé sur les dispositions énoncées dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La République dominicaine maintient sa position d'amitié inébranlable pour les peuples qui partagent le territoire et le destin du Moyen-Orient.

M. Herrera Cabral (Rép. dominicaine)

Nous ne croyons pas que l'amitié pour un pays dans cette région devienne un acte de discrimination pour un autre. Il ne faut ni critiquer ni attaquer aucun pays de la communauté internationale parce qu'il entretient une relation amicale avec des pays de la région, comme on tente de le faire très souvent depuis toutes les années que ce conflit y trouble la paix.

Pour terminer, je remercie les Etats Membres de leur attention. Dans mon intervention, je n'ai pas traité toutes les questions importantes inscrites à l'ordre du jour. Notre pays est un petit pays, mais il a la chance d'avoir un grand Président, S. E. M. Joaquín Balaguer, dont la conception moderne et avisée de l'histoire en fait un observateur aigu des événements de la politique mondiale. Pour ces raisons, il rend les Dominicains solidaires avec tous les peuples représentés ici qui connaissent des problèmes souvent communs aux nôtres.

C'est pourquoi notre pays sera toujours là où se font entendre les appels à la solidarité, au respect et à la paix. Nous voulons vivre dans un monde où les grandes nations comme les petites auront des possibilités égales permettant à tous leurs citoyens sans aucune discrimination de profiter des ressources qui leur appartiennent.

Notre pays a montré que c'est un pays à démocratie stable. Dans notre pays, il n'y a pas de prisonniers politiques. Dans notre pays, il n'y a aucune sorte de discrimination, ni religieuse ni culturelle. C'est pourquoi nous ouvrons les bras pour accueillir tous les immigrants. Nous sommes un pays des Antilles, mais nous sommes aussi un pays d'Amérique latine, par l'histoire et par la langue. Voilà pourquoi nous voulons servir de pont entre les deux Amériques pour que la paix règne sur notre continent.

M. AL-SHARA (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :
Monsieur le Président, nous nous félicitons de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale parce que vous représentez un pays avec lequel la Syrie entretient des relations étroites d'amitié et de coopération.

Nous sommes satisfaits des progrès réalisés par le Président sortant dans la conduite des travaux de la quarante et unième session ordinaire. Nous tenons à lui exprimer notre gratitude et à lui souhaiter, ainsi qu'à son pays, des succès continus.

M. Al-Shara (Rép. arabe syrienne)

Je saisis l'occasion pour exprimer au Secrétaire général et à ses collaborateurs notre reconnaissance pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés dans le but de renforcer le rôle de l'Organisation dans la protection et la promotion de la paix et de la sécurité internationales et de créer des conditions meilleures pour la coopération entre Etats.

Le monde évolue présentement vers une ère de coopération et de détente faisant suite à une période de tensions et de confrontations, et une vague d'optimisme traverse maintenant la scène internationale. Même si nous nous associons à la communauté internationale pour nous féliciter de cette évolution, nous espérons qu'elle permettra de trouver des solutions justes aux problèmes dont souffrent certains peuples du monde, notamment de l'usurpation de leurs droits, de la discrimination raciale, de l'occupation, de l'hégémonie étrangère, de l'exploitation économique et du fossé qui se creuse entre pays développés et pays en développement.

Les buts et principes de la Charte des Nations Unies, qui ont pour fin de réaliser une société humaine dans laquelle règnent la justice et la sécurité, ont inauguré l'espoir nouveau d'un avenir meilleur pour l'humanité. Ces nobles principes n'ont cependant pas pu être pleinement réalisés, étant donné l'exacerbation de tendances agressives, l'usage ou la menace de l'usage de la force dans les relations internationales et la répression de la volonté des peuples afin de les dominer et de contrôler leurs ressources.

Sur le plan international, la course aux armements fait peser sur l'humanité les dangers les plus graves. Le plus grand de ces dangers est la possibilité d'une guerre nucléaire mondiale, déclenchée soit par une erreur, soit par un sentiment de supériorité. Nous estimons par conséquent que tout effort visant à réduire les armes nucléaires dans le but ultime de les éliminer complètement est un facteur important de renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Par conséquent, nous appuyons en principe l'accord conclu entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique, qui porte sur les forces nucléaires de moyenne portée et les armes tactiques. Nous y voyons une mesure positive d'une portée considérable, à plus forte raison si elle est suivie de mesures plus larges visant à éliminer les armes nucléaires stratégiques et aboutir au désarmement nucléaire général et complet.

M. Al-Shara (Rép. arabe syrienne)

Le fait qu'Israël détienne et développe des armes nucléaires et qu'il participe au programme de la guerre des étoiles fait peser une menace directe et constante sur la sécurité au Moyen-Orient et en Méditerranée. Il est devenu impérieux de transformer la région du Moyen-Orient en une zone dénucléarisée pour y garantir la paix et la sécurité. Ce qui fait obstacle à cet objectif, c'est le refus obstiné d'Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de placer ses installations nucléaires sous un contrôle international et le fait qu'il repousse le système de garanties internationales.

La République arabe syrienne est tout à fait consciente du lien entre le désarmement et le développement. Il est évident que le monde ne peut continuer de supporter le coût énorme de la course aux armements tout en investissant les fonds nécessaires dans des programmes de développement économique et social, notamment dans les pays en développement. Par conséquent, mon pays appuierait tout accord de la communauté internationale tendant à mettre en oeuvre un programme de désarmement qui affecterait des montants suffisants dans des programmes de développement économique et social, notamment dans les pays en développement. En outre, la Syrie partage la conviction que les Nations Unies ont un rôle important à jouer en matière de désarmement et de développement et, partant, dans l'instauration d'un sentiment général de sécurité collective.

Nous appuyons l'initiative du groupe des pays socialistes qui appelle la mise en place d'un système de sécurité global, qui reposerait sur la capacité des Nations Unies à adopter des mesures pratiques destinées à assurer le respect des dispositions de la Charte des Nations Unies et à garantir leur application. Cela est essentiel au respect de la souveraineté des Etats, à leur indépendance nationale et à leur intégrité territoriale, ainsi qu'au non-recours à la force dans les relations entre Etats, au règlement pacifique des différends et à l'exercice par tous les peuples de leur droit à l'autodétermination, à l'élimination du colonialisme, du racisme, de la discrimination raciale, de l'apartheid et de l'occupation et de la domination étrangères.

Le conflit arabo-israélien reste l'un des conflits régionaux les plus explosifs et les plus éloignés d'une solution durable, en dépit du climat international généralement favorable et de l'appui mondial à la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies. Il ne faut pas s'en étonner, car les autres conflits régionaux, aussi intenses et destructifs

M. Al-Shara (Rép. arabe syrienne)

soient-ils, finissent par aboutir à des solutions réalistes aussi longtemps qu'aucune des parties, à l'instar d'Israël, n'invoque un droit divin sur des territoires.

En s'accrochant aux territoires arabes occupés, dont il a annexé certains, et en y installant des colonies de peuplement, Israël fait fi des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. En effet, comme il ressort clairement de l'attitude de ses dirigeants successifs, Israël agit sur la base de convictions métaphysiques et de légendes reposant sur des notions au plus haut point fondamentalistes et réactionnaires.

Il est naïf de penser que les divergences de vues entre dirigeants, à Tel-Aviv, opposent ceux qui sont disposés à renoncer aux territoires arabes occupés et ceux qui ne le sont pas. En fait, il s'agit de divergences entre ceux qui souhaitent arracher aux Arabes une signature officielle en bas d'un document, renonçant par là à la plupart des territoires arabes occupés ainsi qu'aux droits usurpés des Palestiniens, et ceux qui ne reconnaissent même pas l'existence de terres arabes occupées et de droits palestiniens usurpés. En réalité, il n'y a pas de différence substantielle entre tous les gouvernants de Tel-Aviv pour ce qui est de l'appétit vorace d'Israël à l'égard des terres arabes et de l'installation de colonies de peuplement sur ces territoires. Le but ultime des dirigeants de Tel-Aviv consiste à établir un Grand Israël et à imposer une hégémonie sans partage aux pays et aux peuples de la région.

M. Al-Shara (Rép. arabe syrienne)

Nous pensons que l'attitude d'Israël à l'égard de la tenue d'une conférence de paix au Moyen-Orient ne peut être interprétée que compte tenu des faits que je viens de mentionner. Nous procédons d'une évaluation objective des intentions d'Israël et non d'illusions ou des efforts faits par certains milieux pour essayer de justifier leur appui à Israël ou leurs relations avec lui. La communauté internationale peut ainsi comprendre facilement pourquoi les dirigeants israéliens rejettent une conférence internationale authentique et pourquoi la faction israélienne qui accepte l'idée d'une conférence internationale a néanmoins stipulé que la conférence ne saurait être autre chose que le cadre de négociations bilatérales directes et ne saurait être investie d'une autorité quelconque. Les dirigeants de Tel-Aviv sont tous d'accord pour ne pas souhaiter l'instauration d'une paix véritable et juste dans la région.

Le rejet, par Israël, d'une paix fondée sur la justice doit être une source de préoccupation constante pour le monde entier, malgré le calme apparent qui peut se manifester. C'est également une source de sincère préoccupation pour les Israéliens eux-mêmes, parce que la violence engendre la violence et aussi parce que la doctrine extrémiste suivie par Israël dans sa lutte contre les Arabes et dans les efforts qu'il fait pour les humilier fera naître à son tour une violence et un extrémisme encore plus grands. Le souvenir de l'expérience amère vécue par Israël lorsqu'il a envahi le Liban est encore bien vivace et restera un pénible cauchemar pour les Israéliens pendant bien des années encore.

Quelle que soit sa puissance militaire, Israël ne connaîtra jamais la paix dans notre région tant qu'il continuera d'occuper les terres arabes. Israël ne peut être protégé indéfiniment par l'appui illimité qu'il reçoit des Etats-Unis et l'alliance stratégique entre ces deux pays. Les conditions de paix imposées par Israël à l'Egypte n'ont pas permis et ne permettront pas de réaliser une paix véritable entre Israël et le peuple frère de l'Egypte, quelle que soit la façon dont les dirigeants du Caire et de Tel-Aviv essayent de dissimuler l'évidence et de leurrer l'opinion publique mondiale.

La Syrie estime que l'instauration d'une paix juste et globale doit reposer sur le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés et sur la garantie des droits nationaux du peuple palestinien, dans le cadre d'une conférence internationale de paix tenue sous les auspices des Nations Unies, à condition qu'il s'agisse d'une conférence véritable dotée de l'autorité nécessaire.

M. Al-Shara (Rép. arabe syrienne)

Les événements tragiques dont le pays frère du Liban est le théâtre ont sérieusement ébranlé ses structures économiques et sociales. L'ensemble du peuple libanais sans distinction souffre considérablement des conséquences d'une guerre civile dévastatrice et de l'invasion brutale israélienne qui ont entraîné dans leur sillage d'énormes destructions matérielles, des actes de terrorisme et le déplacement forcé de divers groupes de la population libanaise.

Il est certain que beaucoup ont perdu confiance dans le régime libanais à la suite de l'assassinat, en juin dernier, du Premier Ministre libanais, Rashid Karami, partisan du dialogue et de la réconciliation nationale, et aussi du fait que, jusqu'à présent, tous les efforts pour retrouver les assassins et ceux qui sont derrière cet assassinat sont restés vains. Il est également regrettable que le régime libanais n'ait pas cherché, comme il aurait dû, à bénéficier de l'aide et des sacrifices immenses consentis par la Syrie pour tenter de sauver le Liban des combats et du chaos et l'engager sur la voie du dialogue et de la réconciliation nationale. Néanmoins, la Syrie - unie au Liban par des liens familiaux et dont le destin, la sécurité, l'histoire et les intérêts sont les mêmes que ceux du Liban - n'épargnera aucun effort ni aucun sacrifice pour aider ses frères libanais à sortir de ce cauchemar. D'autre part, la Syrie continuera d'appuyer l'héroïque résistance libanaise jusqu'à ce que les forces israéliennes se retirent du Liban et jusqu'à ce que le territoire libanais tout entier soit enfin libéré.

La situation tendue qui règne dans la région du Golfe est une source de grave préoccupation, en raison notamment de l'énorme concentration de marines de guerre étrangères dans la zone. Il convient en particulier de relever la présence, en nombre important, de bâtiments de guerre de pays occidentaux qui arrivent les uns après les autres dans le sillage de la flotte américaine, bien que la majorité des gouvernements de ces pays aient exprimé au départ certaines réserves quant à l'envoi de navires de guerre dans la région.

Le peuple syrien - et le peuple arabe en général - est en droit de savoir si cette énorme concentration de navires a pour but d'assurer la liberté de la navigation internationale dans les eaux du Golfe ou de créer des bases militaires dans la région et de revenir à la politique des sphères d'influence. Cette concentration de bâtiments de guerre dans le Golfe vise-t-elle à empêcher que la guerre ne s'étende et à en circonscrire les conséquences désastreuses ou bien à précipiter dans le conflit les autres pays de la région afin d'en épuiser toutes

M. Al-Shara (Rép. arabe syrienne)

les ressources et de les détourner de leur rôle national primordial, qui est de libérer les territoires arabes occupés et de rétablir les droits du peuple arabe palestinien dont il a été spolié?

Tout en posant ces questions légitimes, nous tenons à appuyer de nouveau la liberté de la navigation internationale dans les eaux du Golfe pour tous. Nous tenons également à condamner une fois de plus les efforts tentés pour étendre la guerre et y précipiter d'autres pays et réaffirmons notre conviction quant à l'importance des relations de bon voisinage et d'une entente entre les Etats arabes du Golfe et la République islamique d'Iran tout en exigeant le retrait de toutes les marines de guerre étrangères de la région.

Nous savons tous que la communauté internationale a, ces dernières années, consacré beaucoup d'attention au phénomène du terrorisme. J'ai déjà exposé à la session précédente du haut de cette tribune notre point de vue sur cette question. Nous avons fait connaître notre point de vue sur le terrorisme et la distinction qu'il convient de faire entre le terrorisme et la lutte légitime des peuples pour la libération nationale. Nous avons également dénoncé la confusion délibérée que l'on cherche à établir entre les actes de terrorisme - qui doivent être totalement rejetés et condamnés - et la lutte des peuples contre l'occupation étrangère, le colonialisme et le racisme. Nous avons dit également que la communauté internationale souffrait autant du terrorisme d'Etat que des actes de terrorisme individuels.

Nous avons invité la communauté internationale, par l'intermédiaire des Nations Unies, à entreprendre un effort concerté pour élaborer des règles et des normes permettant d'établir une distinction entre les actes de terrorisme et la lutte légitime des peuples pour la libération nationale, comme l'envisagent la Charte des Nations Unies ainsi que les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale.

En conséquence, nous avons proposé la tenue d'une conférence internationale sur le terrorisme et le moyen de le différencier de la lutte nationale de libération des peuples. Nous nous félicitons de l'attitude positive manifestée à l'égard de cette initiative par des organisations régionales-internationales telles que la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés.

M. Al-Shara (Rép. arabe syrienne)

Ma délégation est heureuse de noter que l'Assemblée générale a adopté la proposition arabe présentée par la Syrie d'inclure un nouveau point à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale, la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale chargée de définir le terrorisme et de le différencier de la lutte que des peuples mènent pour leur libération nationale. Ma délégation est disposée à collaborer avec d'autres délégations pour élaborer un projet de résolution à ce sujet qui serait soumis à l'Assemblée générale pour examen et adoption.

Le Groupe des pays non alignés, auquel appartient mon pays, a été créé dès le départ, pour assurer le respect des principes de la Charte des Nations Unies et veiller à leur application dans les relations entre Etats. A maintes reprises, le Groupe a déployé des efforts constructifs qui ont eu une influence positive sur la scène internationale. Nous exprimons par conséquent notre ferme appui au Mouvement des non-alignés et à leurs activités, et nous demandons instamment à tous les Etats des différents groupes d'apporter leur appui et leur encouragement à ce mouvement puisque dans bien des cas, il s'est avéré être un élément positif pour la communauté internationale dans son ensemble.

L'Afrique australe continue de souffrir de la situation coloniale tragique qui découle de l'occupation persistante de la Namibie par le régime de Pretoria, en violation des résolutions des Nations Unies, notamment de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, dans laquelle figure le Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, sans parler des actes incessants d'oppression, de persécution, des assassinats, et de l'imposition du régime d'apartheid à la majorité des habitants de l'Afrique australe.

Nous devons vigoureusement condamner l'étroite collaboration qu'entretiennent les régimes de Pretoria et de Tel-Aviv, dont le but est de réprimer la volonté des Arabes et des Africains et de saper leurs aspirations. Il faut isoler ces deux régimes racistes sur le plan international et mettre fin à leurs politiques raciste et expansionniste.

La communauté internationale se doit de relever les défis lancés par le régime de Pretoria. Le Conseil de sécurité, de même, doit adopter contre ce gouvernement une résolution qui impose les sanctions obligatoires et globales envisagées au Chapitre VII de la Charte.

M. Al-Shara (Rép. arabe syrienne)

Dans cet ordre d'idées, nous félicitons l'Organisation de l'unité africaine des résolutions qu'elle a adoptées lors de ses conférences successives, dont les dernières sont les résolutions et la déclaration adoptées lors de la 28e Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abeba, qui réaffirment les mesures pratiques à prendre par les Etats dans divers domaines afin d'isoler puis éliminer le régime de l'apartheid.

La question de Chypre reste une source de préoccupation pour les pays méditerranéens. Toute solution à ce problème doit reposer sur l'application des résolutions pertinentes des Nations Unies afin de sauvegarder la souveraineté de la République de Chypre, son indépendance, son intégrité territoriale et son statut de non-alignement. Nous nous félicitons de l'idée de convoquer une conférence internationale sur cette question sous l'égide des Nations Unies.

Nous soutenons les efforts du Gouvernement de la République démocratique populaire de Corée pour réunir la péninsule coréenne par des moyens pacifiques et obtenir le retrait des troupes étrangères de la Corée du Sud. Nous appuyons également son appel pour faire de la péninsule coréenne une zone de paix d'où les bases militaires et les armes nucléaires seraient absentes.

S'agissant de l'Afghanistan, nous appuyons l'indépendance, la souveraineté et le statut de non-aligné de ce pays ami. Nous espérons que les efforts déployés pour résoudre les difficultés qui existent entre l'Afghanistan et ses voisins auxquels nous unissent des liens historiques étroits seront couronnés de succès. De même, nous nous félicitons du cessez-le-feu proclamé par le Gouvernement afghan, ainsi que de son initiative en faveur d'une réconciliation nationale. Nous louons également les efforts méritoires du représentant du Secrétaire général des Nations Unies en ce qui concerne le problème afghan et nous espérons qu'il sera résolu rapidement.

Nous souhaitons exprimer notre vive inquiétude devant les pressions extérieures qui sont exercées sur le Nicaragua et l'ingérence dans ses affaires intérieures. Nous estimons que les mesures décidées par les Etats de l'Amérique centrale dans la capitale du Guatemala, le 7 août 1987, sur l'instauration d'une paix durable en Amérique centrale représentent un élément positif qui pourrait contribuer au renforcement des efforts que font les Etats de la région pour sauvegarder leur indépendance et leur souveraineté. A cette occasion, nous félicitons le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui pour les efforts qu'ils font.

M. Al-Shara (Rép. arabe syrienne)

L'Assemblée générale des Nations Unies a fait des efforts considérables, en 1974, pour faire adopter une résolution relative à la création d'un nouvel ordre économique international. Cet ordre envisage des changements structurels dans le cadre d'une politique fondée principalement sur la notion d'interdépendance entre les peuples du monde, riches et pauvres, pour instaurer la sécurité internationale et la prospérité mondiale. Cependant, nous savons tous que ce nouvel ordre économique mondial n'a pas été institué par suite du manque de volonté politique de la plupart des pays développés. La Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) a adopté des recommandations tendant à apporter certains changements structurels dans le système des relations économiques internationales en général et dans les relations commerciales et financières en particulier. Cependant, le groupe de pays riches n'a pas accordé l'attention méritée à ces recommandations et certaines autres, qui s'étaient traduites par des résolutions, n'ont pas été appliquées.

La cause essentielle de ce triste état de choses dans les relations économiques internationales provient du fait que si les pays riches prônent l'interdépendance entre toutes les nations, dans la pratique, ils n'y donnent pas suite par des actes. Leur souci primordial est plutôt de réaliser le plus de bénéfices possibles et de la façon la plus opportune, ce qui est l'antithèse du concept de l'interdépendance entre les peuples.

Il est remarquable que cette politique, caractérisée par la cupidité et le manque de vision, se retourne souvent contre les intérêts des pays riches eux-mêmes, conduisant parfois à des controverses, à des mesures protectionnistes et à des guerres commerciales entre ces pays. Nous avons assisté à ce phénomène à maintes reprises. Les grands perdants dans cette situation injuste, ce sont cependant les pays en développement, qui continuent de souffrir de la dégradation des cours de leurs matières premières et de l'énorme fardeau qu'ils doivent supporter à cause de leur endettement international, sans parler des mesures protectionnistes imposées par les pays développés contre leurs exportations.

M. Al-Shara (Rép. arabe syrienne)

On trouve la preuve de ce grave déséquilibre existant dans les relations économiques internationales actuelles dans le fait que les pays développés fixent les prix des matières premières produites par les pays en développement conformément à leurs propres intérêts. De même, il leur est loisible de fixer librement les prix de leurs produits manufacturés conformément à leurs propres intérêts. Il en résulte des relations injustes dans le commerce extérieur au détriment des pays en développement.

Les peuples du monde entier se tournent vers les Nations Unies, convaincus que l'Organisation internationale s'acquittera de ses responsabilités en matière de justice, de paix et de développement. Le rôle des Nations Unies est extrêmement important et l'Organisation peut avoir un impact profond si les efforts tendent vers des solutions objectives et non sélectives aux conflits chroniques et difficiles à résoudre, notamment au conflit arabo-israélien et à la menace persistante et grave qu'il fait planer sur la paix mondiale.

La Syrie affirme son engagement indéfectible à appuyer et promouvoir le rôle des Nations Unies, en tant qu'instrument collectif mondial, dans la concrétisation des espoirs que le monde a placés en l'Organisation.

M. MOCK (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est avec un immense plaisir que je vous félicite de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. C'est là une marque d'estime à l'égard de votre pays. Nous vous souhaitons chance et succès dans l'accomplissement de votre tâche importante.

Je voudrais également adresser mes sincères remerciements à votre prédécesseur, M. Humayun Rasheed Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, pour le rôle dirigeant qu'il a su assumer en de nombreuses occasions lors de la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit permis également de rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour promouvoir la paix et la coopération internationales. Nous le remercions d'oeuvrer avec dévouement à l'amélioration de l'efficacité de notre organisation.

La Charte des Nations Unies consacre notre obligation solennelle de "favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande" comme une question d'une importance capitale. Ainsi, dès le préambule, la Charte des Nations Unies reflète cette aspiration fondamentale de

M. Mock (Autriche)

l'humanité à la liberté personnelle et à la prospérité économique, garanties par un réseau d'institutions de sécurité sociale.

L'une des tâches les plus importantes à laquelle est confrontée la communauté internationale est l'élaboration de concepts de désarmement qui soient à la fois ambitieux et réalistes. Les négociations multilatérales de désarmement sont un complément indispensable aux négociations directes entre les Etats les plus puissants.

L'évaluation des résultats de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue récemment, peut varier d'un Etat à l'autre. L'Autriche souscrit à la conclusion à laquelle a abouti la Conférence, à savoir que le désarmement et le développement se placent au rang des préoccupations prioritaires de la communauté internationale et sont les piliers sur lesquels une paix et une sécurité internationales durables doivent être édifiées.

Le récent accord de principe réalisé entre le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique sur l'élimination totale des forces nucléaires à portée intermédiaire est de bon augure non seulement pour les relations entre l'Est et l'Ouest mais encore pour celles de toute la communauté mondiale.

Nous nous félicitons de cet accord et le considérons comme un premier pas dans la bonne direction. Mais pour qu'il puisse déboucher sur une plus grande stabilité, il faut qu'il soit suivi de réductions importantes des armements classiques et de l'élimination totale des armes chimiques. Nous considérons également la conclusion rapide d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires comme une mesure capitale susceptible d'empêcher toute nouvelle prolifération verticale des armes nucléaires.

Il y a quelques jours, la quatrième session de négociations de la réunion de suivi à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'est ouverte à Vienne. La Conférence est ainsi entrée dans une étape décisive de ses travaux.

La Conférence doit maintenant faire de plus de 150 propositions un document final qui contribuera à la pleine application des engagements pris à Helsinki et constituera le plan d'une nouvelle politique européenne de détente authentique.

Nous escomptons que des progrès réels seront enregistrés vers l'élimination des obstacles qui, contrairement à l'Acte final d'Helsinki, entravent encore les contacts, la communication et la libre circulation de l'information entre les peuples de l'Est et de l'Ouest. Ce n'est que lorsque les peuples de tous les Etats

M. Mock (Autriche)

participants pourront jouir de leurs droits de l'homme et des libertés fondamentales; ce n'est que lorsqu'ils pourront se réunir et communiquer librement, que nous aurons atteint notre objectif : un ordre de paix authentique et durable en Europe.

En dépit des tendances positives qui se font jour dans certains domaines importants de la coopération internationale, de nombreuses crises et de nombreux conflits armés demeurent sans solution.

La guerre entre l'Iraq et l'Iran entraîne d'immenses souffrances. Et cependant les combats se poursuivent sans relâche au défi des nombreux appels à la cessation des hostilités. L'adoption à l'unanimité de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité exprime très clairement l'exigence de la communauté mondiale d'un cessez-le-feu immédiat. L'Autriche souscrit totalement à cette résolution. Les efforts que déploie le Secrétaire général pour assurer la fin juste et honorable de cette guerre méritent tout notre appui. Le Gouvernement autrichien estime que le rôle qu'il joue en la matière est particulièrement important. Nous nous associons à tous ceux qui ont demandé aux deux parties de faire preuve d'une plus grande souplesse dans la recherche d'une solution négociée au conflit.

La situation au Moyen-Orient représente encore l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité mondiales. Nous constatons avec satisfaction que l'idée de convoquer une conférence de paix internationale sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, gagne un appui international sans cesse croissant. Dès le départ, l'Autriche a toujours appuyé l'idée de tenir une telle conférence. Etant donné cet appui toujours plus large, la convocation de cette conférence ne devrait plus être retardée.

M. Mock (Autriche)

Nous considérons que les éléments suivants sont essentiels pour régler le conflit du Moyen-Orient : respect des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité qui restent les éléments de base les plus largement acceptés en vue d'une solution; retrait des territoires occupés; respect du droit de tout Etat à exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues; reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien et participation de son représentant, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), au processus de négociation.

Nous restons profondément préoccupés par la persistance de l'occupation de l'Afghanistan et par la violation de sa souveraineté. Les terribles souffrances endurées par la population afghane, que ce soit à l'intérieur du pays ou dans les camps de réfugiés, ne doivent pas être oubliées. Nous avons pris note de l'adoption récente de certaines mesures de politique de réconciliation nationale ainsi que de l'invitation du Rapporteur spécial, M. Ermacora, sur la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Afghanistan. Ces premiers signes doivent être suivis de mesures plus décisives afin de permettre l'exercice libre et complet par le peuple afghan dans son ensemble du droit à l'autodétermination.

L'occupation étrangère du Kampuchea constitue également pour mon pays une cause d'inquiétude constante et profonde. Récemment, plusieurs mesures diplomatiques ont été prises en vue de sortir de l'impasse actuelle. L'Autriche a suivi l'évolution de la situation avec un vif intérêt. Nous examinerons soigneusement toute idée ou proposition destinée à favoriser une solution pacifique, afin de déterminer quelle contribution pourrait faire l'Autriche.

J'espère sincèrement qu'un règlement politique négocié, fondé sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de la Conférence internationale sur le Kampuchea, et qui devra être accepté par toutes les parties, viendra enfin mettre un terme aux souffrances du peuple kampuchéen.

L'Autriche appelle donc toutes les parties concernées à manifester la volonté politique nécessaire pour surmonter les obstacles qui subsistent et entamer un véritable processus de négociation.

L'Amérique centrale est depuis plusieurs années un foyer de tension. Nous nous félicitons de la signature, par les cinq pays de l'Amérique centrale, du Plan Arias que nous voyons comme une mesure très utile pour restaurer la paix et la

M. Mock (Autriche)

stabilité dans la région. L'Autriche appuie ce plan régional de paix et de démocratie, fondé sur le respect des droits de l'homme, le dialogue politique interne, la réconciliation nationale et la non-intervention. Seules des sociétés démocratiques pluralistes, collaborant étroitement dans un esprit de bon voisinage, pourront faire face, avec succès, aux problèmes sociaux et économiques sous-jacents de la région. Voilà une occasion historique qui s'offre aux nations de l'Amérique centrale. Elles doivent la saisir.

L'Autriche reste très attachée à la cause de la liberté et de la dignité des peuples de l'Afrique australe. Elle rejette fermement et condamne catégoriquement l'apartheid, politique qui est la négation de la base même de notre civilisation, à savoir la dignité de l'homme. Nous sommes convaincus que seules l'élimination de l'apartheid et l'instauration d'une société démocratique unie et non raciste, fondée sur le libre exercice du suffrage universel, pourront conduire à une solution pacifique des problèmes profondément enracinés que connaît l'Afrique du Sud et apporter la paix dans l'ensemble de la région. La réalisation de ces objectifs passe bien sûr par l'accès de la Namibie à l'indépendance sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Dès son admission, en 1955, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, l'Autriche s'est attachée à poursuivre de manière active les objectifs fixés par l'Organisation. Lors de sa première intervention, le Ministre autrichien des affaires étrangères d'alors, M. Léopold Figl, déclarait à cette tribune :

"La neutralité nous gardera à l'abri des alliances militaires; une coopération intensive dans le cadre de la communauté internationale des nations, avec tous les moyens à notre disposition, contribuera au maintien de la paix internationale."

Dans la pratique, ces principes directeurs sont restés la pierre angulaire de notre neutralité permanente, en même temps que l'expression de notre participation active à la coopération internationale fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies.

Je citerai, en tant que l'une des applications les plus respectées de ces principes, les opérations de maintien de la paix. De telles opérations se sont avérées être des instruments très efficaces pour stabiliser des conflits dangereux. L'Autriche contribue à ce service dans l'intérêt de la communauté

M. Mock (Autriche)

internationale tout entière. Depuis 1964, plus de 20 000 soldats autrichiens ont servi dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. A l'heure actuelle, plus de 850 soldats autrichiens sont stationnés sur les hauteurs du Golan, à Chypre et dans différents endroits du Moyen-Orient. J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée générale que le Gouvernement autrichien vient récemment de décider de donner une réponse favorable à la demande que lui avait adressée le Secrétaire général d'augmenter son contingent à Chypre en envoyant 100 soldats supplémentaires à la fin du mois d'octobre.

Les pays qui ont des contingents dans l'UNFICYP encourent des charges financières disproportionnées. J'espère que la proposition faite par le Secrétaire général de résoudre en partie ce problème en finançant l'UNFICYP en prélevant des fonds sur les contributions ordinaires des Etats, sera acceptée par les membres du Conseil de sécurité le plus rapidement possible. Dans l'attente d'une telle décision, nous demandons instamment à tous les Etats Membres d'augmenter leur contribution volontaire à cette importante opération de maintien de la paix.

Renforcer et développer les contacts et la coopération avec tous ses voisins, quel que soit le système politique de ceux-ci, est un élément fondamental de la politique étrangère autrichienne. Des liens très étroits, non seulement entre gouvernements mais également entre les individus, sont les meilleures garanties de relations stables et fructueuses. L'Autriche poursuit donc la diversification de sa coopération avec tous ses voisins, quel que soit leur système politique.

Je me permettrai d'ajouter quelques mots concernant nos relations avec l'Italie. Les relations amicales que nous entretenons avec cet important voisin se sont resserrées encore au cours de ces dernières années, comme cela m'a été pleinement confirmé lors d'une réunion que j'ai eue avec le Ministre italien des affaires étrangères, Giulio Andreotti, au mois de juin dernier.

M. Mock (Autriche)

Je voudrais souligner que dans ce contexte la question du sud du Tyrol revêt une importance particulière.

En 1960 et en 1961, l'Assemblée générale a adopté des résolutions qui ont abouti, en 1969, à un accord entre l'Autriche et l'Italie sur la constitution d'un nouveau cadre pour l'autonomie du sud du Tyrol. En dépit des progrès importants réalisés depuis lors, un certain nombre de dispositions importantes des mesures d'autonomie ne sont pas encore appliquées. C'est le cas notamment d'un élément fondamental de cette question de l'autonomie, à savoir l'utilisation de la langue allemande dans les tribunaux et dans les contacts avec les autorités policières et administratives. Nous regrettons qu'en dépit de l'accord fondamental réalisé en mai 1983 entre les représentants du Gouvernement italien et de la minorité germanophone et en dépit d'un compromis politique réalisé en septembre 1986, cette disposition très importante n'ait pas encore été suivie d'effet. L'Autriche partage les préoccupations constantes et justifiées de la population du sud du Tyrol.

Nous pensons que tout nouveau retard dans l'application du statut d'autonomie accepté en 1969 entraîne le danger de voir s'accroître les tendances radicales et les tensions ethniques dans le sud du Tyrol qui se sont manifestées au cours des récentes élections. Nous estimons qu'il est grand temps d'assurer rapidement l'application du statut d'autonomie en vue de reconnaître pleinement le droit des minorités ethniques et de garantir la possibilité pour les groupes ethniques de vivre ensemble pacifiquement dans le sud du Tyrol.

La situation économique mondiale de ces dernières années a été caractérisée par un fardeau de la dette toujours plus lourd pour un grand nombre de pays en développement, des tendances protectionnistes à la hausse, la chute des prix des matières premières, et une croissance générale très lente, bien qu'un certain nombre de pays aient obtenu des résultats remarquables. D'autre part, un certain nombre de pays parmi les plus pauvres ont connu une nouvelle diminution de leur revenu par habitant.

Le faible environnement économique international actuel n'est guère favorable à des tendances novatrices et libérales mais plutôt au protectionnisme et à l'immobilisme structurel. La coopération économique multilatérale est ainsi menacée par les forces bilatérales ou par une action unilatérale.

M. Mock (Autriche)

L'année dernière, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la crise économique en Afrique, la première session de ce type à traiter des problèmes d'un continent, a adopté le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Il est essentiel que des efforts déterminés soient déployés pour accélérer la mise en oeuvre de ce programme afin d'améliorer le sort économique de nombreux pays d'Afrique subsahariens.

En dépit des résultats encourageants obtenus lors de la session extraordinaire sur l'Afrique et du succès de la série d'entretiens du GATT en Uruguay, l'année dernière, l'issue de la septième CNUCED suscitait encore dans l'ensemble le doute et le scepticisme. Et pourtant, l'adoption par consensus de l'Acte final de la septième CNUCED dans une atmosphère pragmatique et constructive laisse prévoir un résultat important.

Le progrès économique n'est pas une fin en soi. Il doit être au service de l'individu. Améliorer la qualité de la vie et donner la possibilité à l'homme "d'aspirer au bonheur" n'est pas seulement une question de croissance économique. Il est également important de régler nos problèmes urgents dans le domaine de l'environnement. Des incidents sérieux et les conclusions choquantes d'instituts de recherche ont fait prendre davantage conscience au public de la dégradation continue de notre environnement qui affecte toutes les nations. Il est urgent de faire appel à la coopération internationale pour faire face à ce danger.

L'épuisement de la couche d'ozone menace toujours davantage de modifier les conditions climatiques à l'échelle mondiale. L'Autriche a pris, à cet égard, l'initiative de rechercher les contre-mesures efficaces qui s'imposent au niveau international. L'entrée en vigueur, le plus tôt possible, de la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et le développement du droit international de l'environnement doivent être assurés en priorité.

L'irradiation nucléaire, tout comme d'autres formes de pollution, ne connaît pas de frontières. C'est pourquoi l'Autriche est fermement convaincue que les intérêts légitimes des pays qui pourraient subir les effets de l'utilisation de l'énergie nucléaire, au-delà des frontières, doivent être pris en considération. Par conséquent, l'Autriche attache une importance toute particulière à la conclusion d'accords bilatéraux avec tous ses pays voisins dans ce domaine. Nous saluons les résultats obtenus dans le processus de codification multilatérale réalisés dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

M. Mock (Autriche)

Cependant, l'Autriche se prononce en faveur de la rédaction de nouvelles règles internationales dans des domaines relevant par exemple de la responsabilité des Etats et des normes de sécurité internationales obligatoires applicables aux centrales nucléaires.

Certains problèmes de l'environnement, tels que la pollution atmosphérique s'étendant bien au-delà des frontières peuvent être réglés au niveau régional. En ce qui concerne ma région, la Commission économique pour l'Europe est devenue à cet égard le cadre le plus important. L'Autriche, ainsi que d'autres pays appartenant à des groupes régionaux différents, a présenté des propositions dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération (CSCE) en Europe en vue d'accroître et d'approfondir les activités de la Commission économique pour l'Europe en la matière.

Mon pays accorde une très grande valeur au rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement placée sous la présidence du Premier Ministre de Norvège, Mme Brundtland. Il est effectivement impossible de dissocier les aspects écologiques des questions économiques et de développement. Nous acceptons la conclusion de la Commission que si nous n'entamons pas une politique de développement soutenue, nous risquons de saper les bases de notre avenir à tous. Les effets tragiques de la déforestation prouvent bien que lorsque l'on rompt l'équilibre de la nature, il est extrêmement difficile ensuite de sortir du cercle vicieux.

Les stratégies de développement et, d'ailleurs, de toute politique économique, doivent tenir pleinement compte de toutes les conséquences écologiques possibles. Les aspects écologiques doivent être placés sur un pied d'égalité avec les facteurs strictement économiques et ce, tout au long du processus d'élaboration de chaque projet en particulier.

La Charte des Nations Unies stipule que tous les Etats ont l'obligation de "favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

La politique sociale devra figurer parmi nos préoccupations fondamentales au cours des prochaines décennies. Des directives politiques très claires devront être fixées et la solution des problèmes économiques et de développement devra être examinée en relation étroite avec les politiques sociales et le bien-être social. Le progrès social, l'amélioration de la condition des femmes, les questions

M. Mock (Autriche)

relatives à la jeunesse, aux personnes âgées ou aux handicapés, la lutte contre la criminalité et la toxicomanie sont parmi les questions les plus pressantes dans le domaine social.

La Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, qui s'est tenue en juin dernier à Vienne constitue un début très prometteur dans la lutte contre l'abus des stupéfiants et pour la solution constructive et cohérente des questions économiques et sociales qui en découlent. Un suivi bien coordonné aux niveaux national et international ainsi que dans le cadre du système des Nations Unies revêt la plus haute importance.

M. Mock (Autriche)

Les consultations interrégionales sur les politiques et les programmes de développement de l'aide sociale ont permis de dégager un certain nombre de priorités en vue de renforcer la coopération dans le domaine de l'aide sociale et de trouver des procédures pour faciliter la coopération internationale concernant l'application de règles en la matière. Nous nous félicitons que la communauté internationale ait de plus en plus conscience des dimensions mondiales des questions sociales.

Reconnaissant qu'il est de plus en plus important de renforcer et consolider la capacité des Nations Unies dans le domaine social, le Secrétaire général a pris des mesures visant à concentrer toutes les activités essentielles sur des questions relatives à la politique sociale et au développement social, au sens large, y compris la coordination des programmes de lutte contre les stupéfiants au sein de l'Office des Nations Unies à Vienne. Nous nous félicitons particulièrement de cette décision dans le cadre des recommandations du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies.

Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général fait état d'une "communauté croissante d'intérêt dans les affaires internationales". (A/42/1, p. 2)

Mon éminent collègue, le Ministre des affaires extérieures de la République fédérale d'Allemagne, M. Genscher, a parlé dans ce contexte d'"ère de politique intérieure globale". (A/42/PV.10, p. 47)

La reconnaissance d'un niveau toujours plus important d'interdépendance dans tous les domaines exige l'amélioration de la capacité de l'Organisation à fournir une réponse collective efficace aux problèmes mondiaux qui se posent.

Le processus de réforme est donc nécessaire non seulement pour améliorer la capacité de réaction au niveau de l'Organisation et ses possibilités de gestion à l'échelle mondiale mais également pour rétablir pleinement la confiance dans l'Organisation des Nations Unies.

Le processus de réforme est engagé; le Secrétaire général a pris les premières mesures mais la réforme est un processus continu et constant dans lequel les Etats Membres et les dirigeants des différentes organisations du système des Nations Unies ont une égale responsabilité.

Jusqu'ici, et cela nous encourage, nous avons pu avancer sur la base du consensus, voie qui devrait être vigoureusement poursuivie dans l'intérêt de l'Organisation.

M. Mock (Autriche)

Nous nous félicitons à cet égard de la proposition du Secrétaire général de restimuler le Conseil économique et social pour lui permettre de s'acquitter de son mandat tel que défini initialement. La proposition selon laquelle "le Conseil pourrait devenir, en fait, un Conseil des ministres des affaires économiques et sociales" pour contribuer à "renforcer et à harmoniser l'ensemble du système" (A/42/1, p. 16) nous semble tout à fait excellente. Nous pensons cependant qu'il faudra prévoir les modalités pratiques adéquates et faire un travail de préparation afin de garantir au maximum l'efficacité à ces réunions de haut niveau.

L'Autriche se félicite également de toutes les contributions apportées de l'extérieur au processus de réforme. A cet égard, une étude récente, réalisée par un groupe de personnalités éminentes sur la réforme des Nations Unies, parrainée par la Fondation Ford et l'Association des Etats-Unis pour les Nations Unies, mérite toute notre attention. Ce rapport et d'autres travaux similaires montrent bien l'intérêt et l'engagement de plus en plus grands à l'égard du renforcement des Nations Unies.

Il y a deux ans, dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, l'Autriche avait lancé une initiative visant à encourager l'emploi des jeunes. Nous l'avions appelée "HOPE '87". L'Autriche, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, a organisé un concours mondial portant sur plus de 500 projets originaux d'emplois présentés par des jeunes. Pendant la présente session de l'Assemblée, mon pays organisera une exposition et présentera un film concernant cette initiative et les suites que nous entendons y donner. Nous espérons beaucoup que vous continuerez d'appuyer les idées et les objectifs de cette initiative qui a déjà donné un nouvel espoir à de très nombreux jeunes dans le monde entier.

Ce n'est pas seulement à la jeunesse qu'il faut donner de l'espoir mais également à tous les peuples qui souffrent des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies a mis au point, au cours des 40 dernières années, un ensemble impressionnant d'instruments juridiques. Cependant, des phénomènes négatifs tels que les exécutions arbitraires, la torture, le déni des droits fondamentaux, le racisme ou l'intolérance sévissent encore dans de nombreuses régions du monde.

Intensifions notre coopération pour faire en sorte que tous les droits et les libertés fondamentales de l'homme soient universellement respectés et garantis. Nous devrions notamment appuyer tous les efforts tentés pour renforcer les mécanismes d'application des nombreux instruments internationaux qui existent déjà

M. Mock (Autriche)

en matière de droits de l'homme. Ce n'est qu'en partant de la conviction que les droits de l'homme sont un problème véritablement universel que nous pourrons faire notre devoir à cet égard, devoir au cœur duquel se trouve placé l'être humain, ses droits, sa dignité.

Le règlement des conflits régionaux, le renforcement de la coopération internationale, la réforme des institutions internationales et la sauvegarde de l'environnement semblent tous avoir un élément fondamental en commun : la nécessité d'un cadre juridique global. La mise au point d'un tel cadre n'aurait pas été possible sans l'Organisation des Nations Unies. Nous devons tous apporter notre contribution en continuant de nous efforcer activement de dégager des solutions fondées sur le droit international pour les défis d'aujourd'hui et de demain.

Parmi ces défis, nous constatons un phénomène particulièrement odieux : le terrorisme international. Aucune circonstance atténuante ne devrait être accordée à ceux qui mettent en danger ou anéantissent des vies humaines, quels que soient les motifs qui les inspirent. La communauté internationale a pris une mesure très importante pour lutter contre ce fléau en adoptant, il y a deux ans, une résolution par consensus. Nous espérons sincèrement que ce consensus se manifesterait encore à l'occasion de la présente session de l'Assemblée générale. Le redoublement de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme - notamment par la mise au point de nouveaux instruments juridiques - reste une nécessité absolue. L'Autriche est déterminée à participer à cette tâche urgente et importante.

Les relations internationales doivent toujours reposer solidement sur le droit international, or celui-ci ne peut servir de fondement au comportement des Etats que s'il est scrupuleusement respecté. Dans de nombreux cas, ce n'est pas l'instrument juridique international mais son application qui fait défaut. S'il y a un domaine où ce hiatus entre la règle et la réalité semble particulièrement important, c'est bien la situation en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales.

Avant de conclure, je voudrais faire part à l'Assemblée de quelques réflexions. Ma délégation a été impressionnée par le discours du Président de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, M. Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh. Conscient des contraintes financières, il n'a, dans son discours à l'Assemblée, abordé que quelques points particuliers et a fait distribuer un document écrit exposant la position du Bangladesh sur d'autres problèmes mondiaux importants.

M. Mock (Autriche)

Peut-être cet exemple pourrait-il être suivi par tous à l'avenir. La diffusion de textes écrits ferait que les positions de tous les Etats Membres sur les différents sujets soient connues et reçoivent toute l'attention nécessaire.

Le débat général en assemblée plénière pourrait être structuré de manière à permettre un véritable débat général entre les dirigeants politiques des Etats Membres.

L'Autriche a foi dans une Organisation des Nations Unies puissante, une organisation qui, dans l'intérêt de ses Membres et dans son propre intérêt, serait capable de parvenir à un vaste consensus pour régler les problèmes existants et définir les problèmes qui apparaissent. Il est temps que nous entrions dans l'époque de la "politique interne mondiale". Nous devons mettre notre imagination, notre créativité, notre vision, ainsi que notre sens du pragmatisme et du réalisme au service de cette tâche vitale.

M. YAN (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer les félicitations du peuple et du Gouvernement des Philippines pour votre élection unanime à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Vous mettez au service de ces hautes fonctions vos qualités éminentes et votre longue expérience de diplomate, notamment aux Nations Unies. Il est donc particulièrement opportun que vous dirigiez nos délibérations en cette période critique dans l'histoire des Nations Unies, et nous sommes certains que les travaux de l'Assemblée générale, sous votre direction, seront couronnés de succès.

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, M. Humayun Rasheed Choudhury, qui a dirigé de manière efficace et compétente les travaux de la quarante et unième session. Je tiens également à rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts inlassables en faveur de la paix dans le monde. Son rapport annuel souligne les principales questions dont est saisie l'Organisation et contient d'importantes recommandations qui devraient nous guider dans nos délibérations.

Depuis la création de l'Organisation il y a plus de 40 ans, l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies porte principalement sur la recherche d'un ordre mondial fondé sur la paix, l'harmonie, la sécurité et la prospérité. Bien que

M. Yan (Philippines)

l'Assemblée se réunisse chaque année, le service unique rendu par cette instance est plus important que jamais car aujourd'hui la communauté internationale est confrontée à une crise de confiance grave dans la capacité collective des nations d'avoir ensemble un objectif commun. Malgré les nombreuses démarches faites ces dernières années, les causes des conflits mondiaux n'ont pas disparu. En effet, ces conflits pourraient s'aggraver si la volonté politique de les résoudre faiblissait. Parallèlement, quand nous cherchons à tirer profit de toutes les occasions que nous donnent les crises, nous avons l'élan nécessaire pour nous rapprocher du but : une paix et une prospérité authentiques.

Les Philippines viennent à cette quarante-deuxième session de l'Assemblée générale avec un nouveau mandat et de nouvelles aspirations. Le peuple philippin a ratifié une nouvelle constitution par laquelle il espère édifier une société juste et humaine et poursuivre ses idéaux et aspirations en se conformant à la loi, sous un régime de vérité, de justice, de liberté, d'amour, d'égalité et de paix. Dans nos relations avec la communauté internationale, nous accordons la plus grande importance à la sauvegarde de notre souveraineté nationale et de notre intégrité territoriale et au respect du droit à l'autodétermination de toutes les nations. Nous avons renoncé à la guerre en tant qu'instrument de politique nationale et adopté les principes généralement reconnus du droit international en tant que partie de notre législation nationale.

Pour élaborer notre programme de reconstruction nationale, nous avons convoqué, après une élection générale, un nouveau congrès des Philippines qui est véritablement représentatif du peuple et qui est censé incarner sa volonté.

Ma délégation est très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'appui qui ont été exprimées dans cette assemblée aux Philippines et au gouvernement de la Présidente Aquino.

Munies d'un nouveau mandat, les Philippines veulent s'acquitter de leur responsabilité internationale et contribuer à l'effort commun tenté pour instaurer un monde meilleur pour nous-mêmes et pour nos enfants. Cette aspiration universelle figure dans les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Bien que la communauté internationale se soit engagée à poursuivre ces objectifs dans maintes déclarations claires, nous restons divisés et sommes souvent en conflit, poursuivant isolément nos intérêts individuels en comptant de préférence sur la sécurité réconfortante de nos coquilles nationales respectives.

M. Yan (Philippines)

Le monde commence à réagir à l'érosion de nombreux principes traditionnels, qui ne sont pas remplacés par de nouveaux principes sur lesquels nous appuyer pour résoudre nos difficultés. En tant que décideurs, il nous incombe de relever ces défis. Nous pouvons trouver, par la discussion et par une action concertée, des réponses nouvelles à des problèmes séculaires. Nous avons le devoir d'édifier un nouveau système de relations internationales fondées sur la réalité d'une interdépendance croissante et authentique et sur les principes de justice et d'équité qui répondront à nos intérêts collectifs et nous permettront d'atteindre nos objectifs nationaux respectifs.

Le premier élément dans cette noble mission est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

D'innombrables tentatives de stabilisation du niveau des armements des puissances mondiales ont échoué au cours de l'histoire moderne. Aujourd'hui, dans un climat de méfiance et de suspicion et face à une escalade incessante de la course aux armements, les superpuissances se sont engagées dans une partie de bras de fer sous les yeux horrifiés du reste du monde, qui craint que cette situation fort instable ne dégénère en holocauste. Pire encore, le danger s'est étendu à l'espace extra-atmosphérique, qui, en tant que patrimoine commun de l'humanité, devrait être réservé à des utilisations exclusivement pacifiques. Par ailleurs, des ressources rares qui pourraient être utilisées pour améliorer la vie des peuples et réaliser le potentiel des nations du monde sont gaspillées.

Il est paradoxal que les puissances engagées dans la course aux armements sont les nations mêmes auxquelles il incombe de maintenir la paix et la sécurité dans le cadre du système des Nations Unies. Dans ce contexte, les Philippines se félicitent de ce que les Etats-Unis et l'Union soviétique soient parvenus à un accord de principe pour éliminer les missiles de portée intermédiaire. Nous espérons qu'il sera suivi d'un accord tendant à réduire, sinon à éliminer, les systèmes intercontinentaux.

M. Yan (Philippines)

Nous encourageons également les progrès dans la conclusion d'un accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction des arsenaux stratégiques à des niveaux fixés l'année dernière à Reykjavik. Ces progrès sont essentiels dans l'effort soutenu tenté pour instaurer un monde plus sûr pour l'humanité.

Divers conflits et différends ébranlent les structures de la paix dans diverses régions du monde. Ces conflits résultent tout autant du non-respect des droits de l'homme et des nations que des préjugés, de l'arrogance et de la cupidité dont procède le mépris de ces droits.

En Asie du Sud-Est, la nation éprouvée du Kampuchea subit une occupation militaire qui continue de menacer la paix et la stabilité de la région. La souveraineté politique et l'intégrité territoriale du Kampuchea ont été profanées et violence a été faite à la dignité de son peuple. Des milliers de réfugiés ont été chassés hors des frontières nationales et vivent actuellement dans les conditions les plus difficiles.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dont les Philippines font partie car elles sont solidaires de ses objectifs, oeuvre inlassablement à un règlement durable et global qui rendrait la paix, la liberté, l'indépendance et la justice au peuple kampuchéen et ramènerait la stabilité dans la région. A cet égard, l'ANASE a reçu l'appui de la majorité écrasante des nations, appui exprimé en particulier dans des résolutions adoptées à une large majorité à l'Assemblée générale.

Avec leurs partenaires de l'ANASE, les Philippines se félicitent du récent accord tendant à organiser des réunions informelles, tout d'abord entre Kampuchéens et, par la suite, avec la participation du Viet Nam. Nous espérons que ces entretiens seront le point de départ d'un dialogue, prélude à des négociations susceptibles d'aboutir à une solution du problème du Kampuchea.

Nous espérons que cette solution permettra l'émergence d'un Kampuchea dont le destin sera déterminé par son propre peuple, à l'abri de toute ingérence extérieure, un Kampuchea indépendant, neutre et non aligné, dirigé par des chefs choisis par les Kampuchéens eux-mêmes. En même temps, la solution doit tenir compte de la sécurité et des intérêts de tous les pays concernés.

C'est précisément pareille solution qui est envisagée dans le projet de résolution qui doit être déposé au titre du point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Kampuchea". En continuant de voter en faveur de cette résolution, les

M. Yan (Philippines)

Etats Membres accéléreront le règlement du conflit kampuchéen. Nous devons souligner une fois de plus qu'un règlement acceptable et durable doit inclure le retrait du Viet Nam du Kampuchea.

De la même manière, le monde attend de la puissance intéressée une réaction positive en Afghanistan. La souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan doivent être défendues et toutes les forces étrangères doivent être retirées. Les réfugiés afghans doivent retourner dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur. Le peuple afghan doit lui-même déterminer sa forme de gouvernement et son système économique, politique et social, à l'abri de toute intervention étrangère.

Les Philippines ont noté les efforts de réconciliation nationale de l'Afghanistan et ses déclarations sur le retrait des troupes étrangères. Cependant, nous estimons que ces démarches restent en deçà des principes consacrés dans la résolution 41/33 de l'Assemblée générale, qui demande le retrait immédiat et complet des troupes étrangères.

Autre drame non moindre du monde contemporain : le sort tragique de la Namibie, captive d'un régime raciste qui défie depuis 21 ans tous les appels du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui demandent son retrait du territoire. L'Afrique du Sud continue de violer les droits de l'homme et la dignité des Namibiens, pille les ressources naturelles de ce pays et lui refuse son indépendance et sa juste place dans le concert des nations. L'Afrique du Sud doit quitter la Namibie. L'Afrique du Sud doit libérer la Namibie.

Un état de paix véritable, d'harmonie et de stabilité n'est possible que si l'on reconnaît et respecte la dignité de l'homme. Quelle force diabolique pousse l'Afrique du Sud à défier le monde entier et à confondre la conscience civilisée. L'histoire n'a pas à porter un jugement sur l'Afrique du Sud. L'humanité, confrontée au plus grave des problèmes moraux qu'est l'apartheid, a déjà porté un jugement. Ce jugement doit être exécuté. Il faut mettre fin à la tentative de protéger l'Afrique du Sud de la colère du monde en prétextant toutes sortes d'excuses ou de motifs rationnels. L'imposition de sanctions globales et obligatoires conformément au Chapitre VII est le seul moyen pacifique à notre disposition de créer le climat nécessaire aux changements. C'est impérieux et urgent.

M. Yan (Philippines)

L'appel unanime du Conseil de sécurité qui, dans sa résolution 598 (1987) du 20 juillet 1987, demande un cessez-le-feu dans la guerre déjà vieille de huit ans entre l'Iran et l'Iraq doit être respecté. Aucun effort ne doit être épargné pour éviter que n'empire une guerre dont personne ne veut. Ma délégation appuie les efforts faits par le Secrétaire général au nom de la paix dans le golfe Persique.

Le conflit au Moyen-Orient est depuis bien trop longtemps une poudrière. Un règlement juste, global et durable doit intervenir si nous voulons éliminer une cause majeure d'instabilité internationale. Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et à l'instauration d'un Etat indépendant en Palestine doit être reconnu. En même temps, le droit de tous les Etats de la région à vivre dans la paix et à l'intérieur de frontières sûres, à l'abri de toute menace ou acte de violence, doit être défendu. La convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées ainsi que des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sous les auspices des Nations Unies serait le meilleur moyen de régler le conflit.

Nous rendons hommage aux pays d'Amérique centrale pour l'accord historique qu'ils ont récemment signé à Guatemala. Cet accord augure bien des chances de paix, de sécurité et de stabilité de cette région troublée. Il témoigne également d'une volonté politique fondée sur la sagesse et la diplomatie. Nous appelons tous les pays concernés à appliquer cet accord historique.

Ma délégation appuie la reprise des négociations, le plus tôt possible, sur la question de Corée. Conformément au principe d'universalité et au nom de la paix et de la stabilité internationale, les Philippines sont en faveur de l'acceptation de l'admission, en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, de la République de Corée et de la République démocratique populaire de Corée conformément à l'Article 4 de la Charte.

Les litiges aux Malouines et au Sahara occidental demandent des approches analogues. Des négociations directes, ainsi que le recours aux bons offices du Secrétaire général susceptibles d'aboutir à une solution efficace, sont à encourager.

M. Yan (Philippines)

L'Organisation des Nations Unies doit être au premier rang dans le redressement d'une situation économique mondiale qui ne cesse de se dégrader. Notre espoir d'une paix durable et globale, d'une harmonie et d'une sécurité mondiale ne saurait être réalisé dans un monde affligé par une injustice et une inégalité économique flagrantes, qui créent des instabilités graves dans beaucoup de régions du monde. Nous devons donc abandonner la rhétorique pour passer aux actes.

M. Yan (Philippines)

Après tout nous ne partons pas de zéro. Il existe des principes et des mesures qui sont depuis longtemps reflétés dans de nombreuses déclarations, des communiqués communs, des résolutions et des décisions des Nations Unies. Nous avons déjà le Programme d'action en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, les stratégies internationales du développement, le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique et d'autres encore. Toutefois, il s'est manifesté une certaine mauvaise volonté à appliquer ces instruments. Si la communauté internationale avait fait ce que demandent ces instruments, nous vivrions dans un monde meilleur que celui d'aujourd'hui.

Nous n'ignorons pas les obstacles qui se dressent sur notre chemin. Le fait que les nations industrialisées semblent peu disposées à entreprendre une restructuration industrielle appropriée empêche le commerce mondial de retrouver son dynamisme. Le ralentissement général du mouvement des ressources de développement provenant de sources bilatérales et d'institutions financières internationales, privent les pays en développement, notamment ceux qui sont le plus endettés, des moyens de réaliser la croissance économique.

Le protectionnisme commercial représente un obstacle frustrant aux aspirations économiques des nations en développement. Leur dette étrangère est un fardeau écrasant qui engendre de graves tensions politiques et sociales dans leurs sociétés. La gestion ad hoc et fragmentée du problème de la dette est un facteur antidéveloppement déstabilisateur et inéquitable. Tout en reconnaissant de plus en plus le principe de la responsabilité partagée entre débiteurs et créanciers, ce sont les pays débiteurs qui, en réalité, supportent presque entièrement seuls ce fardeau dont les frais d'ajustement sont intolérables.

Ma délégation estime que la croissance économique doit l'emporter sur le service de la dette. Les pays en développement doivent connaître une croissance économique raisonnable qui permettra à leurs peuples de jouir d'un niveau de vie correct. Les intérêts à long terme des créanciers sont mieux servis par la stabilité continue des pays débiteurs et la viabilité du système financier mondial. Par conséquent, les Philippines appuient une proposition visant à convoquer une conférence internationale sur la monnaie et les finances afin de rechercher une solution juste et durable au problème de la dette.

M. Yan (Philippines)

Nous sommes invités à prendre des mesures courageuses et à innover dans les sphères économiques et politiques afin de relever les défis d'aujourd'hui. Nous sommes également invités à prendre des mesures concertées et à répondre au mandat que contient le préambule de la Charte des Nations Unies visant à : "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

Aucun effort qui tende à améliorer la qualité de la vie n'a de sens lorsqu'on le sépare du bien-être général de la personne humaine. La détérioration de la vie sociale, la menace de la maladie, de la pauvreté et de la malnutrition, et les outrages qui violent la dignité de la personne humaine rendent inefficaces voire absurdes tous gains réalisés dans d'autres domaines.

L'année dernière l'Assemblée générale a adopté 68 résolutions sur des questions sociales, culturelles et humanitaires. Elles comprennent la promotion et la protection des droits de l'homme, la Campagne internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues, les femmes, la jeunesse, les handicapés et les personnes âgées, la prévention des infractions et la justice pénale, le racisme, la discrimination raciale et le droit à l'autodétermination. Ces résolutions représentent des éléments qui ont abouti à un certain nombre de traités et conventions des Nations Unies. Ainsi, les Nations Unies ont beaucoup oeuvré pour établir des normes permettant aux pays membres de mesurer leur performance. Nous autres, Membres des Nations Unies, devons assortir notre zèle de propositions, de résolutions et de décisions concrètes et appuyer leur application par notre détermination collective et notre volonté politique.

Le Gouvernement des Philippines reste ferme dans son adhésion aux droits de l'homme, à la justice sociale, et à l'engagement en faveur d'une nouvelle constitution accordant "la plus haute priorité à l'adoption de mesures visant à protéger et à renforcer le droit des peuples à la dignité humaine, à éliminer les inégalités sociales, économiques et politiques et à supprimer toutes iniquités culturelles en distribuant équitablement les richesses et le pouvoir politique dans l'intérêt de tous".

Nous accordons la plus haute valeur à ces instruments des Nations Unies qui encouragent et protègent la dignité humaine et la valeur de l'individu.

M. Yan (Philippines)

Dans la mesure où les Nations Unies sont devenues le garant des plus hautes valeurs morales de l'humanité, la promotion et la protection des droits de l'homme doivent rester en bonne place dans l'ordre du jour de l'Organisation. Et alors que nous suivons de près le comportement des gouvernements individuels, nous devons constamment nous encourager les uns les autres à renouveler notre engagement en faveur de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments dans ce domaine.

Pour manifester l'appui indéfectible du Gouvernement des Philippines à la lutte internationale contre l'apartheid, la Présidente Aquino a récemment signé en présence du général Joseph Garba, Président du Comité spécial pour l'apartheid, l'instrument portant ratification de la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports.

La Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est entrée en vigueur le 26 juin dernier. La Convention représente un grand pas en avant vers la proscription mondiale de la torture. Toutefois, notre aspiration à la promotion et à la protection des droits de l'homme doit être accompagnée d'un sérieux effort pour nous acquitter de nos obligations correspondantes.

Nous sommes encouragés par les efforts du système des Nations Unies tendant à intégrer les femmes dans le courant de la vie nationale en soulignant qu'elles participent activement au développement, et même qu'elles sont les premières à en bénéficier. Mon pays appuie fermement les travaux des Nations Unies en faveur de la promotion de la femme. Nous nous félicitons du fait que les stratégies innovatrices de Nairobi en faveur de la promotion de la femme d'ici à l'an 2000, aient été incorporées dans le plan de développement à moyen terme des Philippines pour 1987-1992.

Au cours de la présente session, les Nations Unies marqueront le dixième anniversaire du Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM). L'UNIFEM a beaucoup contribué à l'amélioration de la situation des indigents dans plus de 100 pays du monde entier. Par conséquent, nous devons continuer de l'appuyer pleinement.

La Conférence sur l'abus et le trafic illicite des drogues, siégeant sous la présidence du Premier Ministre de la Malaisie, M. Mahathir Mohamed, qui s'est tenue à Vienne en juin dernier, représente un tournant historique de la coopération internationale, car elle relève le grave défi posé par le problème des

M. Yan (Philippines)

stupéfiants. La Déclaration et l'ébauche pluridisciplinaire globale devraient constituer les bases d'une future coopération. Les Philippines poursuivront leur lutte contre ce fléau, aussi bien à l'intérieur que sur le plan international, notamment en collaboration avec ses partenaires de l'ANASE et au sein de la CESAP.

Dans ses dernières statistiques, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a signalé 58 880 cas de SIDA. Les Philippines voient avec inquiétude le nombre croissant des victimes de cette terrible maladie et restent disposées à appuyer des efforts concertés pour la combattre.

L'un des documents les plus importants qu'examinera l'Assemblée générale cette année est le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement intitulé "Notre avenir commun". Les Philippines ont eu le privilège de participer à la Réunion préparatoire pour lancer le rapport, qui s'est tenue à New Delhi en juillet 1987.

Les réalités de la vie sur la terre nous rendent conscients des contraintes de l'interdépendance de nos environnements et de nos économies. Malheureusement, la communauté internationale n'a pas répondu efficacement à nos préoccupations écologiques qui ne peuvent pas attendre. Les scientifiques du monde entier ont attiré notre attention sur les problèmes écologiques urgents et complexes qui menacent notre survie. Une planète qui se réchauffe, la couche d'ozone menacée, la désertification, la déforestation, la pollution et la dégradation de l'environnement sapent les bases du développement et deviennent un problème de survie pour les pays en développement.

Nous rappelons avec gratitude et soulagement que la quarante et unième session de l'Assemblée générale s'est terminée sur une prise de conscience renouvelée : il faut surmonter la crise de confiance dont souffrent les Nations Unies et aller de l'avant en dépit des défis sérieux qui menacent son existence même.

M. Yan (Philippines)

La situation délicate engendrée par la crise financière du système des Nations Unies a eu, l'année dernière, un effet inattendu. Elle a suscité un esprit de modération et de sobriété, qui a abouti à la recherche sincère d'un esprit de compromis et d'accommodement.

Il est impérieux que tous les Membres assument leur responsabilité commune afin non seulement de préserver les Nations Unies, mais de leur donner assez de force pour s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées. Les obligations découlant de la Charte doivent être respectées lorsqu'il s'agit de répartir équitablement le fardeau de son fonctionnement. Le problème financier demeurera et risque même d'empirer si ces engagements ne sont pas honorés.

Les réformes administratives décidées par l'Assemblée et mises en oeuvre par le Secrétaire général doivent répondre aux exigences de rationalisation et à la nécessité d'une gestion rigoureuse. Des progrès encourageants ont été enregistrés dans les efforts destinés à revoir la Charte de manière à renforcer les Nations Unies et à en faire un instrument plus efficace de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La vision qui est apparue à l'humanité tout entière, à San Francisco, en 1945, doit demeurer un phare dans notre quête d'une vie meilleure dans un monde en paix. Il est moins important de savoir si oui ou non, dans l'intervalle, nous nous sommes rapprochés de notre objectif que d'être certains que notre sens de l'engagement et des responsabilités n'a pas faibli. L'important est ni de faiblir ni de céder au cynisme et au désespoir, car si nous sommes aujourd'hui une communauté de nations née des affres de la guerre et de la pénurie, c'est parce que nous savons que nous pouvons puiser notre force dans notre sens de la solidarité, et c'est avec une foi profonde en un avenir meilleur pour l'humanité que nous parcourons la faible distance qui nous sépare du XXI^e siècle.

La séance est levée à 12 h 40.